



Obligation du bailleur, installation sanitaires

Par **atlantique**, le **02/07/2010** à **10:19**

Bonjour,rnrnNous sommes dans un local commercial depuis mars dernier, les installations sanitaires n'on jamais fonctionné correctement en raison d'importantes fuites.rnrnNous avons envoyé un recommandé au bailleur qui nous stipule par retour de courrier que ce n est pas a lui d'effectuer ces réparations que tout ce qui concerne les sanitaires sont à charge du locataire.rnrnMerci de m'eclairer sur ce sujet

Par **fabienne034**, le **02/07/2010** à **14:11**

bonjour, rnrnc'est bien sûr faux rnrnpour tout savoir sur le bail d'habitation et la liste en réparations locatives et celles à la charge du bailleurrnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>